

Département
des
BOUCHES DU RHONE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la commune de LE THOLONET (Bouches du
Rhône)

ARRONDISSEMENT D'AIX

MAIRIE
DU
THOLONET

05//07

OBJET :

Arrêté portant interdiction
d'accès au
sentier rouge du
PDIPR dans le
secteur de la
Petite Mer

VU l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités
Territoriales

VU le diagnostic de l'état des arbres bordant ce sentier, établi par
Francis MAIRE, arboriste conseil

Considérant, qu'il y a urgence à prescrire les mesures provisoires de
sauvegarde

ARRETE :

Article 1^{er} : En raison de la dangerosité des arbres situés dans le secteur
de la Petite Mer, l'accès au sentier rouge dans ce secteur est interdit
jusqu'à nouvel ordre

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
M. le Sous -Préfet
M. le Commandant de Gendarmerie d'Aix en Provence
M. le Directeur du Syndicat mixte départemental Concors –Ste Victoire

Fait à LE THOLONET, le 4 avril 2007

Le Maire,

Michel LEGIER